

## **Appel de propositions de la part de l'organisme Friends of the Gallery pour la collection permanente d'œuvres d'art du Yukon**

La collection permanente d'œuvres d'art du Yukon permet aux Yukonnais et aux visiteurs de découvrir notre patrimoine culturel par l'intermédiaire des arts visuels, tout en contribuant au développement professionnel et au bien-être économique des artistes de chez nous.

L'organisme Friends of the Gallery a le plaisir d'annoncer la tenue d'un concours visant à enrichir la collection permanente d'œuvres d'art du Yukon. Nous invitons les artistes de toutes les collectivités du Yukon à nous proposer des œuvres, quelle que soit l'étape où ils en sont dans leur carrière. Alors, parlez-en à tout le monde et encouragez vos amis à participer au concours. Un artiste de plus pourrait ainsi devenir, grâce à la collection permanente, un porte-parole éloquent du talent artistique yukonnais!

### **Date limite de présentation des œuvres : 7 octobre 2011 (le cachet de la poste faisant foi)**

Si vous avez l'intention de proposer une œuvre, n'oubliez pas ce qui suit :

- Les œuvres seront sélectionnées par un jury en novembre 2011
- Les artistes recevront une réponse sans tarder par la poste

#### Œuvres proposées

- Jusqu'à trois (3) œuvres par artiste
- Il doit s'agir d'œuvres originales
- Elles doivent pouvoir être exposées dans un édifice du gouvernement
- Les œuvres qui requièrent l'utilisation de matériel spécial pour être exposées ne seront pas prises en considération, sauf si ledit matériel est fourni avec l'œuvre
- Les œuvres proposées qui sont déjà vendues ne peuvent être remplacées par d'autres
- Ne pas envoyer d'œuvres originales, mais des images de celles-ci (voir plus bas)

#### Critères d'admissibilité

- Toutes les œuvres proposées seront prises en considération, mais dans l'ordre de préférence suivant :
  1. Artistes du Yukon — doivent résider au Yukon depuis 12 mois à la date limite de présentation des œuvres. Un résident est une personne dont l'adresse de résidence principale se trouve au Yukon.
  2. Artistes ne vivant plus au Yukon — demeuraient auparavant au Yukon, mais ont quitté le territoire.
  3. Artistes de l'extérieur du Yukon — n'ont jamais habité au Yukon, mais leurs œuvres ont une résonance nordique.
- Les artistes ayant produit des œuvres achetées par Friends of the Gallery au cours des deux (2) dernières années ne sont pas admissibles.

#### Images

- Les diapositives, épreuves ou images numériques sont acceptables, mais il ne faut présenter qu'un seul format. Plusieurs images de la même œuvre peuvent être soumises si cela permet de mieux la présenter. On encourage les artistes à fournir des images qui montrent bien les détails de leurs pièces.
- Les images des œuvres proposées doivent être de la plus haute qualité possible. Les demandeurs qui ont besoin d'aide peuvent communiquer avec la conservatrice (voir les coordonnées ci-dessous).

- Diapos et épreuves :
  - Les diapos et épreuves doivent porter une étiquette sur laquelle figurent le nom de l'artiste et le titre de l'œuvre, et comporter une flèche dans le coin supérieur droit pour indiquer dans quel sens et de quel côté il faut les regarder. Si plusieurs images sont fournies pour une même œuvre, elles doivent aussi être numérotées dans l'ordre de présentation (ex. : 01, 02, 03, etc.).
  - Soumettre les diapos et épreuves accompagnées d'un formulaire de proposition dûment rempli.
  
- Images numériques :
  - Les images numériques doivent être en format JPEG ou TIFF, et avoir une résolution de 300 ppp (dpi), une largeur et hauteur maximale de 1024 x 768 pixels et un affichage couleur RVB, correspondant à une image d'environ 5 po sur 7 po.
  - Les images doivent pouvoir être vues sur les ordinateurs PC.
  - Chaque image doit porter une étiquette indiquant le nom de l'artiste et le titre de l'œuvre, selon le format suivant : nom de famille\_prénom\_titre de l'œuvre (ex. : tremblay\_jeanne\_sanstitre.jpg).
  - Si, pour une même œuvre, plusieurs images sont fournies pour mieux montrer les détails de la pièce, chaque fichier (image) doit porter une étiquette indiquant le nom de famille et le prénom de l'artiste, ainsi que le titre de l'œuvre et le numéro de séquence (ex. : tremblay\_jeanne\_sanstitre01.jpg; tremblay\_jeanne\_sanstitre02.jpg).
  - Soumettre les images numériques sur un seul CD-ROM ou DVD, accompagnées d'un formulaire de proposition dûment rempli. Les images en format JPEG peuvent aussi être envoyées par courriel.

On peut télécharger un formulaire de proposition à partir du site Web de la Section des arts, à l'adresse <http://www.tc.gov.yk.ca/ypac>.

On peut aussi se procurer une copie papier du formulaire au ministère du Tourisme et de la Culture, Section des arts, au 100, rue Hanson, ou au Centre des arts du Yukon.

Les propositions peuvent être postées à l'adresse suivante :

Comité d'acquisition, Friends of the Gallery  
 a/s Garnet Muething, conservatrice  
 Ministère du Tourisme et de la Culture, L-3  
 C.P. 2703  
 Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Les propositions peuvent aussi être envoyées par courriel à : [garnet.muething@gov.yk.ca](mailto:garnet.muething@gov.yk.ca)

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Garnet Muething, conservatrice, Section des arts :  
 Téléphone : 667-5858 ou 1-800-667-0408, poste 5858  
 Courriel : [garnet.muething@gov.yk.ca](mailto:garnet.muething@gov.yk.ca)